



Règlement du Concours des Maisons Fleuries

1. Objet du concours

Le concours des maisons fleuries a pour objectif de valoriser l'embellissement du village, d'encourager les habitants à fleurir et végétaliser leurs habitations, et de renforcer l'attractivité et le cadre de vie de la commune.

2. Conditions de participation

- Le concours est **ouvert à tous les habitants** du village, propriétaires ou locataires.
- La participation est **gratuite**.
- Les candidats peuvent s'inscrire :
 - en mairie,
 - via un bulletin distribué dans le village,
- Les membres du jury ne peuvent pas participer.

3. Catégories proposées

Façades, balcons fleuris et jardins visibles depuis la rue

Potagers fleuris ou jardins naturels

4. Calendrier

- Clôture des inscriptions : 26 septembre
- Passage du jury : 1^{ère} quinzaine d'octobre
 - Remise des prix : Fin octobre

5. Critères d'évaluation

Le jury évalue chaque participant selon une grille commune, par exemple :

- **Qualité et diversité des plantations**
- **Harmonie des couleurs**
- **Originalité et créativité**
- **Entretien général (propreté, santé des plantes)**
- **Intégration dans l'environnement et respect du cadre bâti**
- **Efforts écologiques** (paillage, récupération d'eau, plantes mellifères, absence de pesticides)

Chaque critère est noté sur 10, pour une note totale sur 60.

6. Jury

Le jury est composé des membres de la commission espaces verts et d'un agent technique.

7. Récompenses

La commune peut offrir :

- bons d'achat chez un horticulteur local,
- plantes ou arbustes,
- diplômes,
- mise en valeur dans le bulletin municipal ou sur le site de la commune.

Les prix sont attribués par catégorie, ainsi éventuellement qu'un **prix spécial du jury**.

8. Droit à l'image

Les participants autorisent la commune à utiliser des photos de leurs réalisations pour la communication municipale (site, bulletin, réseaux sociaux), sauf opposition écrite.

9. Engagements des participants

- Les aménagements doivent être visibles depuis la voie publique.
- Les installations doivent respecter les règles de sécurité et ne pas gêner la circulation.
- Les participants s'engagent à maintenir leurs plantations en bon état pendant toute la durée du concours.

10. Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.



Bulletin d'inscription Concours des maisons & potagers fleuris



Informations du participant

- Nom :

.....

- Prénom :

.....

- Adresse :

.....

- Téléphone :

.....

- E-mail :

.....



Catégorie choisie (Cochez une seule case)

- ☐ Façades, balcons fleuris et jardins visibles depuis la rue
- ☐ Potagers fleuris ou jardins naturels



Autorisation de diffusion

- ☐ J'autorise la commune à utiliser des photos de mes aménagements pour sa communication (site, bulletin, réseaux sociaux).
- ☐ Je m'y oppose.



Engagement du participant

Je certifie que :

- mes aménagements sont visibles depuis la voie publique,
- ils respectent les règles de sécurité,
- je maintiendrai mes plantations en bon état durant toute la durée du concours,
- j'accepte le règlement du concours.

Date :

Signature :

